



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

136^{ème} Assemblée de l'UIP

Dhaka (Bangladesh), 1^{er} – 5 avril 2017



Assemblée
Point 3

A/136/3-Inf.1
3 février 2017

Note d'orientation

Débat général intitulé *Corriger les inégalités pour assurer à tous dignité et bien-être*

Les niveaux croissants d'inégalité portent atteinte aux droits de l'homme et aux opportunités de chacun du fait de leur impact direct sur le bien-être humain et de l'instabilité économique, sociale et politique qu'ils engendrent. En 2015, la communauté internationale a convenu de prendre des mesures décisives pour répondre à ce problème.

L'Objectif de développement durable (ODD) numéro 10 appelle les gouvernements à "réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre".

Cet Objectif énonce les principaux domaines de préoccupation et les interventions possibles, dont voici les cibles de base :

1. D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable ;
2. D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre ;
3. Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière ;
4. Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité ;
5. Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles ;
6. Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes ;
7. Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées.

Les ODD représentent un ensemble intégré de 17 objectifs. Chaque nation doit prendre des mesures énergiques concernant l'Objectif 10, afin de lutter contre les inégalités économiques, sociales et politiques, pour que l'ensemble du programme d'éradication de la pauvreté et le développement durable puissent être réalisés.

Des mesures spécifiques destinées à faire progresser l'égalité des sexes, qui représente un aspect particulièrement important de cette vaste question, sont précisées dans l'Objectif 5. Quant à l'Objectif 16, axé sur la promotion des sociétés inclusives, de la justice ainsi que des institutions efficaces et responsables, il est à la base de l'ensemble des ODD et fournit des indications importantes sur les réformes nécessaires pour faire avancer la justice sociale et veiller à ce que personne ne soit laissé de côté. Comme les jeunes sont de plus en plus marginalisés, la lutte contre les inégalités exigera un effort particulier pour soutenir la participation et l'autonomisation des jeunes, comme recommandé dans plusieurs cibles des ODD.

Alors que l'Objectif 10 illustre le consensus mondial sur cette question, les solutions varient d'un pays à l'autre en fonction du contexte politique et culturel, car il n'y a pas de réponse universelle. En tant que phénomène multidimensionnel et intimement lié à d'autres questions, les inégalités doivent être abordées sous plusieurs angles.

Ainsi, l'Objectif 10 laisse aux gouvernements et à leurs populations le soin de déterminer comment réduire l'écart entre les nantis et les plus démunis et, plus généralement, entre ceux qui sont au sommet de l'échelle sociale et ceux du bas. De même, il appartient à chaque pays de décider quelles réglementations doivent être améliorées (cible 5), comment s'attaquer aux lois discriminatoires (cible 3), et l'étendue et les modalités des mesures nécessaires pour garantir des prises de décision inclusives (cible 2).

Le cadre international des droits de l'homme constitue le principal thème fédérateur entre ces cibles et parmi les ODD. Ce cadre contraint les gouvernements à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour garantir le respect des droits fondamentaux tels que le droit à l'éducation, à la santé, et à la participation politique. A l'échelle mondiale, le droit au développement est la responsabilité de l'ensemble de la communauté internationale, ce qui implique notamment un renforcement de la coopération pour le développement, de la gouvernance économique et des accords commerciaux mutuellement bénéfiques.

En ce qui concerne le débat général de la 136^{ème} Assemblée de l'UIP, celui-ci permettra de faire progresser les connaissances et les discussions sur ces questions et de montrer la voie à suivre pour avancer dans la mise en œuvre de l'Objectif 10. Les parlementaires seront invités à partager leur expérience nationale dans la lutte contre les inégalités économiques, sociales et politiques, et leur impact sur les pauvres, les femmes et les groupes vulnérables. En outre, ils pourront faire part de leurs propositions politiques concrètes en vue de lutter efficacement contre ce problème, dans les pays et d'un pays à l'autre.

Voici quelques questions que les parlementaires pourraient aborder :

- La ligne directrice de l'Objectif 10 va-t-elle assez loin dans ce domaine, ou les pays devraient-ils en faire plus ?
- Comment inclure davantage les populations démunies et marginalisées, ainsi que les femmes, les jeunes et d'autres groupes dans tous les processus décisionnels ?
- Comment déterminer de manière équitable la mesure dans laquelle les inégalités économiques, sociales et politiques doivent être réduites dans chaque pays ?
- Comment concevoir les politiques de manière cohérente afin d'identifier et prendre en compte les liens profonds entre les différents types d'inégalités ?
- Comment doit-on inclure le coût économique des inégalités (à savoir, la hausse des budgets d'aide sociale et de soins de santé, les onéreux systèmes de sécurité, la perte de productivité, etc.) dans la réponse politique ?
- Comment les parlementaires peuvent-ils nouer le dialogue avec leurs électeurs pour faire avancer le débat de manière efficace ?
- Comment la coopération interparlementaire peut-elle contribuer à réduire les inégalités entre les pays ?

Un projet de document final résumant les principales recommandations politiques du débat sera soumis pour adoption avant la clôture de l'Assemblée.